



Objectif Sanitaire

L'action sanitaire ensemble

Éditorial

Chers collègues,

C'est avec une confiance renouvelée par le Conseil d'Administration du 1er juillet que je reprends la plume pour cet éditorial, en tant que Président du GDS Loire-Atlantique.

Cette fonction me confère la responsabilité de porter la voix des éleveurs du département pour nous représenter auprès des instances politiques, économiques et territoriales, afin de défendre l'intérêt sanitaire de nos élevages. Et les travaux ne manquent pas, avec les programmes IBR et BVD engagés.



Stéphane Jeanne
Président du GDS

Ce Conseil électif a également renouvelé le bureau du GDS :

- Vices- Présidents :
Samuel Cadiou - Dominique Labour et Jean-Marc Boursier
- Trésorier : Jean-Pierre Lépicier
- Secrétaire : Jacky Niel
- Membres : Romain Leblanc, Alain Guerin et Damien Ploteau.

Nous réorganiserons le fonctionnement de ce bureau, pour appuyer nos représentations régionales, Grand-Ouest et nationales.

Ce printemps a aussi permis de finaliser les élections communales, avec 340 délégués communaux élus. Ce maillage du département est un atout fort pour notre GDS, en s'appuyant sur le terrain et des relais locaux, pour être au plus proche de vos attentes.

Ce mois de juin a été l'occasion d'accueillir la quarantaine de nouveaux délégués élus, pour approfondir avec eux les missions du GDS, la présentation de l'équipe et des différents services.

Ce renouvellement, avec les jeunes générations, est également une force pour notre réseau, à l'heure où l'individualisme tend à progresser.

La réussite sanitaire tient à l'engagement collectif, c'est notre mission depuis près de 70 ans, et ce n'est pas l'expérience COVID qui nous contredira.

N° 59 Juillet 2021

Sommaire

P 2 à 4 - Plan de relance

P5- Parasitisme

P6- La vie du réseau

Agenda

07/10/2021

Conseil d'Administration

Du 16 au 30/11/2021

Réunions de secteurs GDS 44

Contact

02 40 16 39 00

gds44@reseaugds.com

www.gds44.com



Plan de Relance

Retrouvez toutes les explications sur le site du GDS44
www.gds44.com

Pacte Biosécurité / Bien être animal

Par instructions techniques du 24 décembre 2020 et du 04 mars 2021, le gouvernement a ouvert une dotation de 100M€ du plan de relance, à destination de l'élevage, au travers du Pacte Biosécurité/Bien Etre Animal.

2 M€ sont alloués à la formation et 98 M€ sont fléchés vers l'aide aux investissements dans les élevages.

La note de service fait apparaître la liste des équipements éligibles dans toutes les filières, visant à améliorer la biosécurité des élevages et le bien-être des animaux.

Déploiement régional en Pays de la Loire

Ce déploiement passe par le PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations), lui-même adossé au PDRR (Programme de Développement Rural Régional).

Le plan est piloté par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et le Conseil Régional.

L'appel à projet est ouvert du 1er juin au 15 septembre 2021. La participation publique est de 30 à 40% des dépenses éligibles, avec un plancher de 5000€ d'investissement.

Les dossiers de candidatures sont à déposer à la DDTM. La Chambre d'Agriculture Pays de la Loire est un des interlocuteurs pour le montage des dossiers.

Investissements éligibles

Trois types d'investissements sont éligibles :

- Type 1 : les projets de construction de bâtiments neufs, soit dédiés à l'agriculture biologique, soit ouvrant un accès à des espaces de plein air ou extérieurs, permettant aux animaux de faire de l'exercice et répondant dans les 2 cas aux obligations de biosécurité.
- Type 2 : les projets d'équipement comprenant exclusivement des investissements listés dans le socle national. Vous retrouverez ces équipements sur le site www.gds44.com.
- Type 3 : les projets globaux de modernisation présentant une ambition réelle d'amélioration de la biosécurité ou du bien-être animal, c'est-à-dire comprenant au moins 50% d'investissements éligibles listés dans le socle national.

Scannez le QR-code ci-contre et retrouvez l'ensemble des équipements éligibles en production bovine.





Conditions d'éligibilité des dossiers

L'éligibilité des dossiers est conditionnée à la réalisation d'un diagnostic « Bien-être animal » (BEA) de l'exploitation, selon 3 modalités :

- une attestation de contrôle par la DDPP datant de moins d'un an, justifiant de la conformité aux règles du BEA.
- Un diagnostic professionnel, reconnu par le Ministère. Dans ce cadre, il s'agit, en filière ruminant, d'un diagnostic Boviwell (réalisable par le GDS) ou de l'adhésion à la charte des bonnes pratiques d'élevage–FNPL.
- Un auto-diagnostic réalisé par l'éleveur. Vous retrouverez les grilles reconnues par le Ministère et notices d'utilisation sur le site www.gds44.com

Scannez le QR-code ci-contre et retrouvez l'autodiagnostic Bien-Etre Animal en élevage.



Conditions de priorisation des dossiers

La priorisation des dossiers est conditionnée à la réalisation d'un diagnostic « Biosécurité » de l'exploitation, selon 2 modalités :

- Un diagnostic professionnel, reconnu par le Ministère.
- Un auto-diagnostic biosécurité réalisé par l'éleveur. Pour la filière ruminant, ce sont les grilles du réseau des GDS qui ont été retenues par la DGAI (www.gds44.com)

Scannez le QR-code ci-contre et retrouvez l'auto-diagnostic Biosécurité en élevage.

Version en-ligne



Version à télécharger



Pour aller plus loin ... les formations biosécurité

Dès l'hiver 2021/2022, le GDS proposera à ses adhérents des formations complètes sur la « biosécurité en élevage : maîtriser les risques sanitaires en élevage pour les animaux, l'Homme et l'environnement. »

N'hésitez pas à vous signaler dès à présent auprès de nos services pour vous pré-inscrire.



Le plan de relance—Amélioration du Bien-Etre

Plusieurs investissements sont possibles dans un objectif d'améliorer le bien être animal, en voici quelques exemples :

- Pour l'ambiance des bâtiments que ce soit en termes de qualité de l'air, température, humidité ou ventilation des bâtiments tout comme l'ambiance lumineuse.
- En équipement des bâtiments :
 - ⇒ Pour la contention des animaux (cage de contention, cornadis, quai de chargement et déchargement des animaux, pédiluves,...) pour limiter les risques de blessures et manipuler les animaux sans stress
 - ⇒ Pour le confort de animaux : logettes, tapis, matelas, brosses,...
- Ou en équipements permettant d'optimiser les accès aux extérieurs des bâtiments et faciliter l'accès au pâturage : aménagement des chemins, des clôtures, des pourtours de bâtiments, des points d'accès, des points d'abreuvements extérieurs,...



En cas de projet ou pour tout conseil bâtiment, n'hésitez pas à contacter le GDS.

Prévenir les maladies touchant les élevages

Les accidents au pâturage sont fréquents et source de « partage » de maladies (IBR, BVD, ...) pouvant impacter les troupeaux.

En cas d'accident de pâturage, isolez le lot contact et renseignez vous auprès du GDS, nous vous conseillerons sur les mesures à mettre en place.

Des investissements sont également possibles via le plan de relance pour limiter les risques par exemple de contact ou accident au pâturage (clôtures : de parcelles, des zones humides, des points d'eaux naturels, des zones boisées, ...).

Certaines pratiques font courir des risques de maladies ou de parasitisme à votre élevage en lien avec l'abreuvement des animaux. Les eaux de surface (cours d'eau, mares...) sont les plus dangereuses car elles subissent de nombreuses contaminations. Différentes techniques et équipements peuvent permettre de limiter ces risques sanitaires et d'alimenter les abreuvoirs. L'accès à une eau d'abreuvement de qualité au pâturage ou à des systèmes de pompage de l'eau peut rentrer dans les financements du plan de relance.



Le GDS peut vous conseiller sur les équipements qui peuvent être adaptés à votre situation.

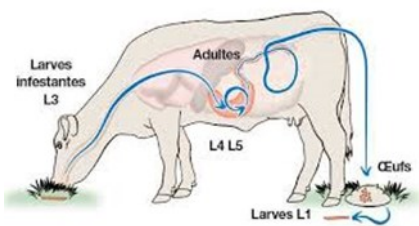


Parasitisme au pâturage

Que faut-il surveiller en juillet-août ?

Dès la mise à l'herbe, la charge parasitaire de la parcelle augmente progressivement à chaque cycle : 1 larve ingérée se transforme en adulte et pond de nombreux œufs, qui deviennent autant de larves infestantes à leur tour. C'est à partir de mi-juillet que le risque concernant les strongles devient important.

Que faut-il observer ?



Bronchite vermineuse : chez toutes les catégories d'âge, faites attention à la toux au pâturage. L'évolution peut être rapide et sévère, avec des animaux qui ont du mal à respirer et s'étouffent.

Strongles digestifs : surveillez chez les génisses de 1ère ou 2ème année de pâture une diarrhée liquide et persistante.

Dans ces deux cas de figure, le traitement d'urgence sera à décider avec votre vétérinaire.

Comment réduire le risque parasitaire ?

A partir de juillet, préférez pour les génisses un **pâturage sur des parcelles fauchées**, n'ayant pas accueilli de vache précédemment.

Évitez le surpâturage : les larves se situent principalement dans les premiers centimètres de l'herbe.

Des rotations longues : en été, les larves de strongles digestifs éclosent dans les bouses en une semaine, et sont persistantes un à deux mois sur la parcelle. La parcelle commence donc à s'assainir après 5-6 semaines sans animaux, et est bien assainie après 8 semaines (40 jours pour la bronchite vermineuse). Les rotations avec un retour sur parcelle après 3 semaines sont donc trop courtes pour limiter le parasitisme digestif. En revanche, elles peuvent se justifier pour d'autres raisons agronomiques.

En cas de sécheresse estivale, les parcelles sont en grande partie assainies, surtout en cas d'herbe courte, dont la base est exposée au soleil. Le risque sera alors repoussé à l'automne.

Quel risque cette année ?

JUIN 2021 : Un **temps humide** et des températures supérieures à 20°C constituent des conditions idéales pour accélérer le développement des strongles respiratoires. Le risque de bronchite vermineuse est donc augmenté.

La vie du réseau

Journées nouveaux délégués

Le nombre de délégués communaux est dans le département de Loire-Atlantique de 340, soit 1 pour 8 élevages environ. Ce fort et dynamique maillage d'éleveurs référents du GDS est un gage de représentativité et de prise en compte des attentes concrètes des éleveurs. Chaque année électorale apporte son lot de départs en retraite, mais aussi l'élection de nouveaux délégués au GDS.



Depuis maintenant quelques mandats, le GDS de Loire-Atlantique organise des demi-journées d'intégration permettant à ces 40 jeunes élus de découvrir les fondements du GDS, ses actions, les bureaux et l'équipe de salariés.

Ces échanges permettent aussi de redéfinir les rôles du délégué :

- Faire circuler l'information Eleveurs ↔ GDS.
- Participer aux réunions locales et proposer des animations sur leur commune en fonction des besoins.
- Gérer le compte communal et les cotisations.
- Accompagner pour les dossiers caisse « coups durs ».

Lors de ces rencontres empreintes de convivialité, deux administrateurs présents ont aussi souligné les notions de confidentialité, d'impartialité, d'écoute et de bienveillance inhérentes à cette fonction. Si vous pensez que ce mode de représentation correspond à vos aspirations, [n'hésitez pas à nous rejoindre.](#)

Extrait d'un article de Loire-Atlantique Agricole paru le 18/06/2021

Cette année, 40 agriculteurs ont été nouvellement élus. Avec une moyenne d'âge d'environ 35 ans, ces éleveurs de bovins lait ou viande sont soit de jeunes installés « motivés par l'élevage », soit des associés d'un Gaec prenant la suite de leur aîné. C'est le cas de Florent Grasset, éleveur de charolaises à la Boissière-du-Doré : « Mon père vient de prendre sa retraite. Notre commune compte neuf exploitations et il y a une bonne entente entre les agriculteurs, donc je me suis dit "pourquoi pas" ! »

